



RAPPORT D'ACTIVITES

2020

SOMMAIRE

➤ 06 Mars 2020 – Conseil d'Administration et Bureau	Page 3
Ordre du jour – Procès-verbal	Page 4
• Éléments financiers et budgétaires	
• Subvention ASN	
• Installation de la Commission de Suivi Sanitaire	
• Questions et informations diverses	
➤ 06 Mars 2020 – Commission de Suivi Sanitaire	Page 14
Ordre du jour – Procès-verbal	Page 15
• Installation de la Commission	
• Rappel des actions déjà menées	
• Temps d'échanges – Expressions des attentes	
• Questions et informations diverses	
➤ 01 Octobre 2020 – Visioconférence ANCCLI: Organisation des CLI face au COVID	Page 26
➤ 12 Octobre 2020 – Visioconférence ANCCLI : Club des chargés de mission de CLI	Page 27
➤ 25 Novembre 2020 – Visioconférence ANCCLI : Assemblée Générale statuaire	Page 28
➤ 03 Décembre 2020 – Assemblée Générale	Page 29
Ordre du jour – Procès-verbal	Page 30
• Approbation du rapport d'activités 2019	
• Election des membres du Conseil d'Administration et du Bureau	
• Désignation de représentants à l'ANCCLI	
• Questions et informations diverses	
➤ 07 Décembre 2020 – Visioconférence ANCCLI : 32 ^{ème} conférence des CLI	Page 69
➤ Rapport financier 2020	Page 70
➤ Rapport moral 2020	Page 72

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

06 MARS 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **SIX MARS DEUX MILLE VINGT à DIX SEPT HEURE**, le Conseil d'Administration de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe PICHERY, Président.

Étaient présents : PICHERY Ph. – AUDIGE J. – BERGERAT D. – CHAUCHEFOIN D. – DENIZET F. – FROMONT C. – GERARD G. – LIEVRE Ph. – MATHIEUB.

Absents excusés : CORDIER D. - COURTILLIER R. - DEMATONS D.

Le Président de la CLi de Soulaines introduit la séance du Conseil d'administration par les remerciements adressés à la commune de Soulaines Dhuys pour son accueil au sein d'un bâtiment de caractère. Après avoir fait le point sur les membres excusés, le Président propose d'ouvrir les travaux du Conseil d'administration.

En préambule, le Président indique aux membres du Conseil d'administration que les prochaines élections municipales entraîneront très certainement un renouvellement au sein des instances de la CLi. Ce renouvellement sera également l'occasion au besoin de clarifier les statuts ou autres modes de fonctionnement de la CLi, de revoir les membres composant les différentes commissions.

Il ajoute que Monsieur GUERITTE l'a interrogé au sujet de l'absence de Vice-président alors qu'il est prévu dans les statuts. Dans le même ordre, conformément à l'article 9 des statuts, la désignation du Vice-président se fera à l'issue du renouvellement.

Il poursuit par un rappel de l'ordre du jour :

- Eléments budgétaires et financiers
- Subvention ASN
- Installation de la Commission de suivi sanitaire
- Questions et informations diverses.

I. Eléments budgétaires et financiers :

Le Président précise que la CLi de Soulaines ne vit pas au-dessus de ses moyens. Les moyens dégagés par la CLi lui permettront d'engager les investigations abordées lors des assemblées générales et la dernière réunion publique.

Il passe la parole à Monsieur GERARD, trésorier, pour une présentation du bilan 2019 et du prévisionnel 2020 comme suit :

Eléments financiers et budgétaires

Bilan financier - Exercice 2019

RECETTES		65 627,49 €	DEPENSES		19 710,86 €
Subvention CD10		50 000,00 €	Secrétariat CLI		13 000,00 €
Subvention ASN		15 000,00 €	Maintenance site internet		118,80 €
Produits financiers		627,49 €	Honoraires		1 200,00 €
			Frais postaux		0,00 €
			Fournitures administratives		0,00 €
			Services bancaires		100,71 €
			Réception		2 233,02 €
			Déplacements		1 318,33 €
			Communication		204,00 €
			Réunion publique		1 536,00 €
			Adhésion ANCCLI (non reçu)		0,00 €
Résultat année 2019					
	Excédent	45 916,63 €			
Solde en caisse au 31/12/2019					
	Compte courant	57 812,68 €			
	Livret	95 689,08 €			
	TOTAL	153 501,76 €			

ODJ

Eléments financiers et budgétaires

BUDGET PREVISIONNEL 2020

RECETTES		84 320 €	DEPENSES		66 804 €
Subvention CD10		50 000 €	Secrétariat CLI		30 000 €
Subvention ASN		34 320 €	Maintenance site internet		120 €
			Honoraires		1 200 €
			Frais postaux		100 €
			Voyage d'étude		10 000 €
			Fournitures administratives		100 €
			Services bancaires		110 €
			Réception		2 500 €
			Déplacements		1 500 €
			Etudes		10 000 €
			Communication		7 000 €
			Réunion publique		2 174 €
			Adhésion ANCCLI		2 000 €

ODJ

Il est précisé que le précédent cycle d'études s'était élevé à 65 000 €. Aussi, la réserve financière actuelle de la CLi, correspondant à une provision, va lui permettre d'engager les études qu'elle souhaite.

Le Président de la Commission Environnement propose la réalisation d'une étude mesurant l'impact environnemental de l'absence de route directe entre le site du CSA et le site du CIRES. Le Président de la CLi propose d'interpeller l'exploitant par courrier sur ce point, ce que le Conseil d'administration valide d'autant qu'il y a un projet d'extension du CIRES.

Pour le budget prévisionnel 2020, le Conseil d'administration sollicite le vote du budget 2020 à l'équilibre avec la modification de deux points :

- Enveloppe réunion publique : modifier les crédits ouverts à 2200 €,
- Le solde devra être affecté à l'enveloppe des études.

Le Président PICHERY rappelle les motivations du recours à une prestation de services auprès d'une entité disposant de compétences multiples afin de réaliser le secrétariat de la CLi. Après plusieurs recherches d'entités, la solution a été vite arrêtée auprès de la Communauté de communes. Il est précisé que cette prestation de services est assurée sous son autorité et sous sa direction, et non celle du Président de la Communauté de communes. Quant à l'évolution du montant, le Président PICHERY indique que cela correspond à une ambition d'études à réaliser et à un dynamisme quant au fonctionnement de la CLi. Un bilan sera fait à la fin du premier exercice en toute transparence.

Le Président ajoute enfin que les crédits ouverts n'emportent pas nécessairement exécution en intégralité.

Le Conseil d'administration approuve la présentation de ce budget avec les modifications mentionnées ci-dessus.

Il est également évoqué auprès des membres du Conseil d'administration le voyage d'études annuel. Une piste est évoquée sur la Centrale de Fessenheim. Ce sujet sera débattu lors d'un prochain Conseil d'administration.

II. Subvention ASN :

En préambule, il est fait un rappel méthodologique. L'ASN demande de définir les actions envisagées et leurs dépenses prévisionnelles. Sur cette base, l'ASN définit sa subvention, l'inscrit au sein d'une convention puis verse en totalité le montant prévu.

L'ASN ajuste ensuite d'une année sur l'autre sa subvention selon le prévisionnel de l'année et le bilan de l'année précédente.

 COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES CA du 6 Mars 2020 – 17h00			
Ordre du jour Subvention ASN			
	BP 2020	Subvention ASN	CLI
Action n°1 <i>Déplacements - missions - réceptions</i>	4 000,00 €	50 % - 2 000 €	2 000,00 €
Action n°2 <i>Remboursement - frais de personnel</i>	30 310,00 €	0 % - 00,00 €	30 310,00 €
Action n°3 <i>Information - communication</i>	19 294,00 €	100 % - 19 294 €	- €
Action n°4 <i>Rémunération d'intermédiaire et d'honoraires</i>	13 200,00 €	100 % - 13 200 €	- €
TOTAL	66 804,00 €	34 494,00 €	32 310,00 €
Annexe technique ODJ			

L'annexe technique présentée est jointe en annexe au présent compte rendu. Elle détaille tous les postes inclus dans chacune des actions.

Le Conseil d'administration autorise le dépôt du dossier tel que présenté. Pour autant, il est bien noté que la demande de subvention est ambitieuse considérant le résiduel constaté sur la subvention de l'année précédente.

III. Installation de la Commission de suivi sanitaire :

Le Président rappelle les noms des membres composant la commission de suivi sanitaire ainsi que l'ordre du jour de la réunion :

 **COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE SOULAINES**

CA du 6 Mars 2020 – 17h00

Ordre du jour



Installation de la Commission de suivi sanitaire

En présence de l'ARS et de Santé Publique France, l'ordre du jour suivant sera abordé :

- Installation de la commission ;
- Rappel des actions déjà menées ;
- Temps d'échanges – Expressions des attentes ;
- Questions et informations diverses.

ODJ

Le Président rappelle l'histoire du dossier et les interrogations issues des dernières études, ayant justifié l'institution de cette commission dont les membres sont issus du volontariat. Il rappelle la totale transparence qu'il souhaite mettre en place, et c'est pourquoi la Commission a été ouverte.

Il fait part des excuses de Santé Publique France pour la réunion suivante de la Commission, les intervenants étant retenus par l'actualité relative à la crise sanitaire française.

L'ARS sera représenté et se chargera de faire remonter les interrogations et attentes de la Commission auprès de Santé Publique France. Le Président insiste sur le fait que le domaine de la santé est un domaine en terme de confidentialité protégé par la loi et appelle les membres à la discrétion.

IV. **Questions et informations diverses :**

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, et la réunion de la commission de suivi sanitaire succédant, la séance est levée à 18h00.

Le, 06/03/2020,
Le Président de CLI de Soulaines,
Ph. PICHERY

ANNEXE FINANCIERE

à la convention N°
relative aux actions 2020

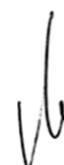
I – DECOMPOSITION FINANCIERE DE L'OPERATION

<u>Action N°1</u> : Déplacements, missions et réceptions	4 000,00 €
<u>Action N°2</u> : Remboursement à la collectivité de rattachement, frais de personnel	30 310,00 €
<u>Action N°3</u> : Information/Communication	19 294,00 €
<u>Action N°4</u> : Rémunération d'intermédiaire et d'honoraires	13 200,00 €
TOTAL	66 804,00 €

II – PLAN DE FINANCEMENT

Autorité de Sûreté Nucléaire	34 494,00 €
Action n°1 (50,00 %)	2 000,00 €
Action n°2 (00,00%)	0,00 €
Action n°3 (100,00 %)	19 294,00 €
Action n°4 (100,00 %)	13 200,00 €
 CLI de Soulaines	 32 310,00 €
Action n°1 (50,00 %)	2 000,00 €
Action n°2 (100,00 %)	30 310,00 €
Action n°3 (00,00 %)	0,00 €
Action n°4 (00,00 %)	0,00 €

Philippe PICHERY
Président de la CLI de Soulaines



ANNEXE TECHNIQUE

à la convention N°
relative aux actions 2020

La convention vise les actions d'animation et d'information mises en œuvre par la Commission Locale d'Information de Soulaines, elle se décompose comme suit :

Action N°1 : Déplacements, missions et réception

- Réunions CLI

La Commission Locale d'Information de Soulaines se réunira au moins deux fois par an en Assemblée Générale au cours desquelles sera notamment présenté le bilan d'exploitation du Centre de Stockage de l'Aube, mais aussi tous les différents chiffres issus de l'activité de stockage (tonnages, volumes, radioactivité, etc...). Il sera également question du bilan de la surveillance de l'environnement qui permet de qualifier et de quantifier l'impact radiologique de l'activité du Centre de l'Aube sur son proche environnement. Mais, ces assemblées générales permettent aussi de débattre de divers sujets, et sont aussi l'occasion d'affiner nos connaissances sur l'activité nucléaire française et/ou internationale, ses normes, ses orientations etc... D'autres thèmes seront abordés en fonction de l'actualité ainsi que toutes les modalités nécessaires au fonctionnement de l'association (Présentation et vote du budget, Rapport d'activités, Rapport moral et financier, etc...).

- Formation / Réunion diverses

Le domaine du nucléaire, de par sa haute technicité et de par la diversité des connaissances nécessaires à une vision intéressante de ce secteur d'activité, implique que régulièrement des membres de la Commission Locale d'Information assimilent de nouvelles connaissances. L'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCCLI) organise régulièrement des sessions de formations dispensées notamment par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN). Mais cela concerne également les déplacements pour participer à diverses réunions de travail proposées par l'ANCCLI et la traditionnelle Conférence des CLI (ASN).

Action N°2 : Remboursement à la collectivité de rattachement, frais de personnel

La Commission Locale d'Information de Soulaines ne recrutera pas pour assurer le secrétariat, la mise en œuvre des voyages d'étude et assurer le suivi des différentes actions qu'elle conduit. La Communauté de communes de Venduvre Soulaines assurera l'animation et la gestion de la CLI en s'appuyant sur ses ressources humaines et matérielles (téléphones, ordinateurs, bureaux, etc...). A ce titre, il a été établi une convention entre les deux instances qui prévoit une contribution forfaitaire de 30 000 € par an.

L'ensemble des coûts se rapportant à la rémunération des personnels a été pris en compte au titre de l'action n°2. Pour autant, la mise en œuvre des autres actions suppose de mobiliser des ressources humaines. La CLI de Soulaines reste en attente des nouvelles orientations de l'ASN sur ce point.

Action N°3 : Information / Communication

La Commission Locale d'Information envisage de faire un voyage d'étude annuel pour se former et s'informer. La problématique des déchets radioactifs implique de s'intéresser à l'ensemble du processus : de la mine d'uranium aux déchets nucléaires. A ce jour, la thématique envisagée et la destination ne sont pas encore définies. Ce voyage sera d'autant plus important qu'en 2020, avec la prise en compte des élections municipales, une partie de l'assemblée de la CLI de Soulaines sera renouvelée.

Par ailleurs, la Commission Locale d'information se devra de communiquer sur plusieurs thèmes, notamment sur les études qu'elle va conduire ou encore le projet de centre de stockage FA-VL. Elle le fera entre autres par le biais de publications et sur son site internet.

En 2020, la CLI de Soulaines renouvellera l'organisation d'une réunion publique et communiquera à ce sujet afin d'en informer les populations locales, avec notamment l'impression et la diffusion d'affiches sur le territoire de la Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines et dans un rayon de 10 km autour du Centre de Stockage de l'Aube.

La CLI de Soulaines renouvellera également sa participation aux journées portes ouvertes de l'Andra qui constitue un vecteur de communication de terrain, en complément des autres actions.

Action N°4 : Rémunération d'intermédiaire et d'honoraires

La CLI de Soulaines poursuit sa construction de référentiels de connaissances sur 2 thèmes : la santé et l'environnement.

4. 1/ La santé :

Dès 2006, l'InVS (devenu depuis Santé Publique France) a été sollicitée par les acteurs du territoire pour la réalisation d'une étude sanitaire axée sur les pathologies liées à la radioactivité ». Les résultats de cette étude ont été délivrés en 2010 démontrant qu'il n'y avait pas d'excès de risque de décès ou d'hospitalisation, à l'exception du cancer du poumon chez l'homme dans un rayon de 15 km autour du site (mortalité et morbidité). Il a été recommandé de poursuivre la surveillance avec des années de données supplémentaires (4 pour les hospitalisations et 5 pour la mortalité).

Aussi, en décembre 2014, Santé Publique France a présenté au comité de suivi le protocole de l'étude complémentaire focalisée sur le cancer du poumon, chez l'homme (même design que l'étude de 2010). Les résultats de l'étude complémentaire ont été communiqués en Octobre 2018 et ont révélé qu'aucun lien ne peut être établi avec l'exposition à d'éventuels rejets du CSFMA.

Pour autant, conscient de l'importance de la thématique, la CLI de Soulaines a décidé de créer en 2019 une commission de suivi sanitaire. La première réunion se tiendra sur le premier semestre 2020.

A ce jour, les modalités de participation de la CLI de Soulaines à ces démarches de surveillance de la santé des populations ne sont pas arrêtées.

4. 2/ L'environnement :

Dans le cadre de sa mission d'information, la CLI de Soulaines a mis en place en 2007 un suivi de l'environnement autour du centre de stockage de l'Aube (CSA). Une nouvelle campagne a été conduite en 2012 dans la continuité afin de :

- De suivre l'évolution des niveaux de radioactivité en renouvelant les mêmes analyses,
- D'élargir le référentiel à partir de nouvelles investigations.

A cette fin, un plan de surveillance et d'analyses a été proposé afin de répondre au mieux au cahier des charges arrêté, comprenant notamment des prélèvements et analyses d'échantillons prélevés dans les domaines terrestres et aquatiques du site du CSA et dans ses environs, mais aussi des mesures des niveaux d'irradiation (débit de dose) autour du périmètre du CSA, durant un jour d'activité du site et un jour d'inactivité.

Les derniers résultats ont été communiqués en fin d'année 2017 puisque deux expérimentations de biosurveillance avaient été introduites sur plusieurs années portant sur des mousses exogènes et l'utilisation des abeilles comme agent de biosurveillance.

La CLi de Soulaines souhaite engager de nouvelles actions dans ce contexte. A ce titre, une enveloppe a été inscrite sur 2020, correspondant à un acompte sur les premières étapes de l'étude.

4. 3/ Réunion publique et gestion :

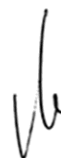
Par ailleurs, comme indiqué dans le contenu de l'action n°3, la réunion publique prévue en 2020 nécessitera l'intervention d'intermédiaires, et notamment un service de sécurité pour garantir la bonne tenue de la réunion sur les mêmes bases que la réunion publique qui s'est tenue le 12 décembre 2019.

Enfin, afin de garantir la transparence de ses comptes, la Commission Locale d'Information de Soulaines renouvèlera le recours à un commissaire aux comptes qui rend, chaque année un rapport financier, lequel est mis à disposition de l'ensemble des membres de la CLI et est également disponible sur le site internet.

4.4/ Adhésion à l'ANCCLi :

Parce qu'elle est la seule CLI à assurer le suivi d'un Centre de Stockage de déchets radioactifs en activité, la CLI de Soulaines a souhaité adhérer à l'ANCCLi afin que puisse être suivi et mis en avant la question du stockage des déchets au niveau national. Malgré nos relances, l'appel à cotisation 2019 n'a pas été envoyé. Aussi, le budget 2020 comprend deux années de cotisations.

Philippe PICHERY
Président de la CLI de
Soulaines



COMMISSION SUIVI SANITAIRE

06 MARS 2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI SANITAIRE

Le **SIX MARS DEUX MILLE VINGT à DIX HUIT HEURE**, la Commission facultative de suivi sanitaire de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe PICHERY, Président.

Étaient présents : PICHERY Ph. – AUDIGE J. – BARROY R. – BERGERAT D. – BERTHELOT L. – BURGAT C. – CARTIER L. – COLSON M. – DEMATONSD. – DINANT S. – CHAUCHEFOIN D. – DENIZET F. – FROMONT C. – GERARD G. – GUERITTE M. – LIEVRE Ph. – MATHIEU B. – MATRION F. – MATHIEU B. – PEIRIN JM. – RIGOLLOT MN – SALAUN JP – TORRES P.

Assistaient : GRENIER S. (CLi de Soulaines) – ANTOINE P. (ARS) – TOLBA S. (ANDRA)

Absents excusés : DUSSAUSOIS E. – PAOLUCCI D. – THIRIET F. pouvoir à PICHERY P. -

VAN RECHEM M.

Le Président PICHERY remercie tous les participants de leur présence. Il rappelle en introduction les règles de constitution de la commission facultative, à partir d'un appel à candidatures avec toute personne ayant manifesté son intérêt pour participer à cette commission. Il invite les membres de la Commission à faire preuve de transparence, de confidentialité et d'ouverture.

Malgré le contexte particulier des élections municipales qui ne sont pas complètement abouties, le Président indique que cette commission ne limitera pas à sa seule installation. Conscient des attentes qui existent autour de cette commission, il souhaite avoir une première séance qui soit dédiée aux échanges pour ne pas remettre en cause le début de nos travaux. Il partage ainsi sa détermination à faire avancer le sujet, sensible et difficile.

Considérant que les sujets traités sont difficiles et que ce sont les autorités qui ont les compétences qui nous permettront d'avancer sur les sujets qui nous intéressent. Le Président indique avoir donc prévu la présence de spécialistes de l'ARS et de Santé Publique France. Cependant, considérant l'actualité de santé française, il demande aux membres de la Commission de bien vouloir excuser Santé Publique France. L'ARS se chargera de partager les interrogations et demandes de la Commission avec cette instance.

Le Président présente la composition de la Commission et installe officiellement cette commission de travail.

Le Président propose que les membres expriment leurs attentes, puis une seconde réunion sera organisée où il espère que Santé Publique France pourra apporter des éléments concrets à la commission.

Il invite chacun à exprimer ses attentes en restant attentif aux expressions, aux documents, aux formes que tout cela peut prendre pour ne pas laisser de marge à des interprétations qui pourraient choquer.

Un représentant de l'association des Citoyens du Coin prend la parole pour remercier la CLi de leur intégration dans cette commission. Même si des divergences de position existeront, les opinions seront toujours exprimées avec le maximum de courtoisie possible. Il explicite ensuite l'objet de l'association : aborder des sujets « du coin » qui concernent les citoyens, dont la poubelle de Soulaines autrement appelée Centre de Stockage. Grâce à l'association, Santé Publique France (ex-INVVS) a réalisé la première étude épidémiologique sur la fréquence des cancers autour de Soulaines avec le résultat que nous connaissons tous : une surmortalité due au cancer du poumon chez l'Homme. Il en va de même pour la qualité de l'eau, dès avoir appris l'existence de l'excès de radioactivité dans l'eau de certains captages autour de Soulaines, l'association s'est documentée et a posé toutes les questions nécessaires, que ce soit auprès de l'ARS ou encore lors de la dernière réunion publique de la CLi de Soulaines. L'association ne prétend pas être composée d'experts mais elle cherche à savoir honnêtement les causes des dérèglements qu'ils découvrent et /ou vivent chaque jour. Dans le même temps, l'ANDRA met tout en œuvre pour prouver que la responsabilité des phénomènes ne leur incombe jamais. Même si les habitants n'ont jamais voulu de cette poubelle malgré les différents référendums pratiqués. Il indique avoir au moins en commun avec l'ANDRA la volonté qu'il y ait le moins d'incidents possibles car il en va de la santé des habitants. L'association compte sur les travailleurs du nucléaire pour faire correctement leur travail pour que la santé des habitants ne soit pas mise en cause. Pour autant, la multiplication de sites et de projets potentiellement dangereux (Saint Dizier, Joinville, Bure), les amène à s'interroger sur les promesses faites par les promoteurs du nucléaire il y a 50 ans : trouver une solution au problème des déchets. Ceux qui ont fait ces promesses ne sont plus là mais les déchets quant à eux le sont toujours. Il souligne enfin que le coût du nucléaire explose comme la Cour des Comptes l'a rappelé, sans même parler des conséquences d'un accident majeur toujours possible. Enfin, il précise que s'intéresser à la poubelle de Soulaines implique de s'intéresser à un peu plus que les affaires du coin, étant entendu qu'il considère être citoyen d'une planète qu'il convient de protéger.

Le Président PICHÉRY tient à préciser, pour l'efficacité des travaux, qu'il convient de se cantonner au sujet et à la mission de la Commission. Le débat sur le choix nucléaire pourrait se tenir en d'autres lieux mais pas au sein de cette Commission sanitaire, ni au sein de la CLi de Soulaines. Ces questions autour de l'avenir de la planète, ces vrais débats de société, ont lieu à se poser dans d'autres enceintes. Par ailleurs, le Président s'interroge sur la formulation de poubelle employée.

Le représentant des citoyens du coin précise qu'il a une définition à apporter : une poubelle : contenant dans laquelle sont déposés des déchets qui n'ont plus d'utilité et dont il faut se débarrasser. Il estime donc que cela correspond tout à fait.

Le Président indique qu'il n'utilisera pas personnellement cette terminologie. Il rappelle l'objectif de la réunion : qu'est-ce que la Commission attend de ses travaux ? Dans l'histoire, il y a beaucoup de découvertes extraordinaires faites par hasard et qui se sont avérées ensuite avoir un rôle important dans la vie et le développement d'une société. Alors la grande difficulté qui se pose est que l'on voudrait avoir des indicateurs pour nous éclairer mais sur pour quels suivis ? Quelle pathologie ? Selon quels protocoles ? Comment tout cela se mesure ? C'est pour cela qu'il est nécessaire de définir plus précisément ensemble les attentes de la Commission sanitaire.

Mme BERTHELOT, Présidente de l'association des Citoyens du Coin, pense que la

Commission n'a pas de temps à perdre et souhaite être présente pour être dans le pragmatisme et répondre à une attente qui est partagée : avoir une mesure efficace et indépendante de la situation sanitaire et environnementale autour des centres. Elle constate qu'il y a un exploitant qui fait lui-même ses mesures demandées par l'Etat, selon ses protocoles internes. Il y a eu ensuite à certains moments des demandes pour des études ponctuelles conduites en 2006 notamment, puis l'enquête par Santé Publique France. Cette étude ne peut pas être qualifiée d'épidémiologique car elle n'a pas travaillé sur les causes. Elle a juste cherché s'il existait des anomalies sur certaines listes qu'elle avait établies. Santé publique France s'est rendu compte que cette étude butait sur la faiblesse de population autour des centres. Aussi, la part de hasard était tellement élevée que les chiffres s'en trouvaient très difficiles à interpréter, pour finalement arriver à mettre en avant un excès pour les cancers des poumons pour les hommes. Cet excès a été vérifié en prolongeant l'étude de deux ans. Il semblerait qu'il y ait un problème persistant sans pour autant en étudier une causalité.

Monsieur TORRES précise que deux éléments ont été regardés : les hospitalisations et les décès. L'excès a été confirmé uniquement pour les décès mais pas pour les hospitalisations. Par ailleurs, contrairement aux mesures sur l'environnement, l'ANDRA ne fait absolument pas de suivi sanitaire car ce n'est pas son rôle. En 2006, les mesures avaient été faites par l'ACRO, à deux reprises sous l'égide de la CLi de Soulaines. L'exploitant qu'est l'ANDRA fait certes ses propres mesures, mais l'Autorité de Sureté Nucléaire organise également ses propres mesures avec ses laboratoires indépendants pour comparer. Enfin, il est précisé que les laboratoires auxquels l'ANDRA fait appel sont des laboratoires agréés par l'Autorité de Sureté Nucléaire, c'est-à-dire dont l'ASN aura pu vérifier via les audits et les inspections ou des mesures inter laboratoires le sérieux de ces laboratoires. Pour le reste, pour l'ANDRA ce qui compte, est d'avoir des informations valables, de confiance, et qu'elles ne soient pas utilisées pour défendre ses propres convictions. L'idée est d'avoir une image réaliste de la situation de notre territoire, avec toutes les limites que l'on connaît et que Mme BERTHELOT a rappelé, même si il est évident qu'il y en a d'autres. Les objectifs sont partagés. Concernant l'environnement, l'ANDRA pourra apporter tout éclairage utile, même si certains pourraient indiquer que l'ANDRA cherche juste à se défendre ou à démontrer que l'Agence n'y est pour rien. L'objectif est simplement d'apporter des réponses, de la matière à réflexion. Les résultats de la surveillance de l'environnement sont publics et consultables. L'ANDRA ne s'offusquera pas des terminologies employées mais en revanche, il ne sera pas toléré d'être accusé d'être responsable de certains cancers car cela n'est pas appréciable et apprécié par les travailleurs du nucléaire et donc veut bien être accusé de certaines choses mais il est impératif d'en apporter la preuve. Les accusations ne doivent pas être faites à la légère. Les convictions individuelles seront respectées et n'empêcheront pas de travailler avec les uns, avec les autres.

Madame BERTHELOT poursuit en indiquant qu'elle constate un manque, et ce qu'elle attend est de ne plus être dans des études ponctuelles mais dans une surveillance à la fois pérenne et indépendante du territoire. A titre d'exemple, elle cite que l'ANDRA va mesurer l'eau présente sur son site, et après on peut découvrir un problème sur un captage qui n'est pas dans le périmètre de l'ANDRA. Elle ne parle pas de causalité. Sur l'eau potable, il y a une activité radioactivité de façon chronique et supérieure aux mesures guides sur le captage de Longeville. D'après ce qui avait été dit à la réunion publique, la piste envisagée est celle d'une radioactivité naturelle. En revanche, elle n'oublie pas qu'il reste un gros point d'interrogation sur ce qui s'est passé au captage de Sauvage Magny. Pourquoi il y a cet incident anormal en activité bêta ? Elle souligne qu'elle constate juste, sans pour autant connaître les

conséquences. Elle invite la Commission à se mettre à la place du citoyen du coin qui voit ses amis développer des cancers, cette histoire de captage. Légitimement, le citoyen du coin peut se demander s'il y a eu une information continue et une surveillance continue de ce qui se passe au niveau sanitaire et environnemental de ce coin qui n'est pas complètement comme les autres. Il n'y a pas que le CSA, il y a aussi Morvilliers, il y a des activités connexes, par exemple de transports. L'activité est là depuis 1992, donc plus de 20 ans. Et il n'y a pas tant de cas étudiés, ce type d'implantation n'est pas si étudié dans la littérature. Après, peut-être que les problèmes sont liés à des domaines autres : produits chimiques, route passante, chauffage au feu de bois,... Mais il est intéressant d'un point de vue objectif, en dehors de toute polémique, d'étudier honnêtement et de façon durable de la situation environnementale et sanitaire de ce territoire. C'est une demande légitime de la part des citoyens et c'est typiquement le rôle de la Cli de Soulaines.

A ce stade des échanges, Monsieur PICHERY souhaiterait faire remonter une interrogation à Santé Publique France. Il y a la situation du territoire, mais il y a aussi la connaissance au niveau international. Finalement l'interrogation que l'on a est par rapport à la radioactivité. Est-ce que dans les études qui ont pu être faites dans le monde entier, ont été identifiées les pathologies liées à la radioactivité ? Il conviendrait de cibler ces dernières. L'autre question est de savoir ce que l'on va mesurer ? Il faut cibler les indicateurs pertinents. Il ne s'agira pas simplement de constater mais l'objectif sera tout de même d'essayer de les expliquer. Il rappelle qu'en matière statistiques il est possible de faire des statistiques fiables que si les échantillons sont suffisants. Même si l'échantillon n'est pas suffisant, cela n'écarte pas pour autant le fait de se poser les questions. Le Président fait la comparaison avec les statistiques relatives aux accidents de la route. Quand une année il y a 10 décès et l'année suivante 12 décès, il est effectivement possible de dire qu'il y a 20 % d'augmentation et s'interroger sur ce qui se passe. Mais lorsqu'il est procédé à l'analyse des accidents, il peut y avoir des explications diverses et variées. Il rappelle que le but de la commission est de mettre en place un suivi et donc des mesures. La première question posée est de savoir ce que l'on souhaite mesurer et pour cela il a besoin de l'avis des spécialistes.

Monsieur GUERITTE se propose d'éclairer Monsieur PICHERY car il travaille sur ce point depuis 2005. Il existe des quantités d'études faites notamment autour de Tchernobyl, autour de Fukushima etc. Soit tous les endroits où il y a eu des catastrophes nucléaires, avec une contamination énorme par rapport à ce qui peut être vécu ici à Soulaines bien évidemment. Le problème est que l'on a découvert que le cumul de très faibles doses dans la durée est à la limite beaucoup plus grave qu'une irradiation violente et instantanée. C'est la raison pour laquelle il indique plus craindre les effets de Soulaines depuis 1991 que l'explosion de Nogent sur Seine. Le risque à Soulaines est énorme et strictement inconnu parce que des Soulaines il n'y en a qu'un dans le monde et c'est Soulaines.

Monsieur TORRES intervient pour indiquer que cette dernière information est erronée puisqu'il y a celui dans La Manche. Il indique qu'il y a plus de déchets stockés actuellement dans La Manche qu'aujourd'hui à Soulaines Dhuys. Lorsque l'on parle des données, il faut rester précis et juste. Il ne faut pas être polémique. Il est effectivement connu qu'il existe des pathologies radio-induites c'est-à-dire qui découlent plus spécifiquement de liens avec la radioactivité, comme il existe d'autres cancers n'ayant pas de liens avec la radioactivité mais avec d'autres facteurs de causes. Cela doit être identifié et indiqué par des médecins ou des chercheurs, des spécialistes de l'ARS. Ce qui est sûr c'est que le COPIL de la première étude avait conduit ce travail de listing de pathologies radio-induites. Ce travail existe. Ailleurs sur

le territoire national, que ce soit en lien avec la radioactivité ou en lien avec d'autres activités industrielles, des observatoires de la santé ont été mis en place. A titre d'exemple, il cite celui des Bouches du Rhône, mais aussi autour de La Manche ou encore de La Hague. L'ARS a une vraie spécialité dans le domaine, sur des territoires différents en termes de populations. Santé Publique France a aussi une véritable expérience dans le domaine. Les experts venus présentés les résultats ont aussi une expertise sur laquelle s'appuyer, et avaient évoqué à l'époque un système de suivi dans la durée. L'ANDRA s'est renseigné. Le site de l'ARS comporte beaucoup d'exemples de ce type. L'ARS devrait donc pouvoir indiquer à la commission ce qui est gérable, envisageable ou pas.

Le représentant de l'ARS souhaiterait connaître, outre le suivi des pathologies radio-induites, quels sont les éléments que la Commission de suivi sanitaires souhaiterait observer. L'objectif est d'identifier les indicateurs qui veulent être suivis, de les vérifier avec Santé Publique France techniquement, financièrement, et voir ensuite l'évolution des facteurs santé. Un contrat local de santé pourrait ensuite être mis en place, selon les constats qui auront été opérés.

Monsieur GUERITTE intervient pour indiquer qu'il y a une étude épidémiologique sérieuse à faire, et ce n'est pas Santé Publique France qui va la faire. Il refuse que ce soit cet organisme qui soit chargé de l'étude. S'il est fait de nouveau la même étude, dont il conteste la méthode, cela ne servira à rien. Le travail étant fait avec les registres d'hospitalisation et de mortalité, il n'est pas tenu compte de la mobilité et il précise qu'il l'a déjà écrit sur le site villesurterre.com qui est déjà à 4 Millions de visites. Il invite les membres de la commission à aller lire ce qui y est mentionné. Il n'a rien à cacher. Santé Publique France est une méthodologie qu'il conteste. 74 % des enfants qui sont nés à Ville sur Terre depuis 1990 n'habitent pas le village. Il s'interroge alors sur l'étude. Depuis 1990, ils ont subi la somme du nuage de Tchernobyl et le nuage de l'ANDRA. Ces deux nuages ont un impact sur les habitants. Les faibles doses répétées sont capitales. Il voudrait ajouter que l'hyperparathyroïdie, maladie dont il est atteint aujourd'hui par hasard, est une maladie qui peut se déclarer jusqu'à 50 ans après une contamination radioactive, accidentelle ou médicale. Il confirme que Soulaines est cas unique au monde, et il a des doutes sur les normes. Il considère qu'il y a des soucis avec les normes car sinon il n'y aurait pas toutes les pathologies qui existent aujourd'hui.

Monsieur TORRES confirme que le site est largement en dessous des normes. Il indique pour autant que ce n'est pas le sujet de la Commission de suivi sanitaire, qui est davantage un état de la situation de la santé des gens qui vivent sur ce territoire. Pour cela, il existe des outils qui s'appellent des observatoires mis à d'autres endroits en France. On ne se rejoindra jamais sur certains points. Il considère qu'il existe des spécialistes et professionnels dont c'est le métier que de mettre en place ce type d'observatoires. Malheureusement, il constate que Monsieur GUERITTE ne fait confiance à personne d'autres qu'à lui ou aux personnes qui énoncent les mêmes propos que lui. C'est en cela que cela risque d'être compliqué. Pour le reste, il serait intéressant que l'ARS puisse adresser à la Commission des exemples d'observatoires mis en place sur d'autres territoires, notamment celui des Bouches du Rhône

« REVELA 13 ». Pour éviter des problématiques statistiques ou de méthodologie, il y a plusieurs leviers à l'intérieur et plusieurs manières de collecter les informations, qui se déconnectent des problématiques de registres ou de l'utilisation de tel ou tel type de données. Les réalités de mouvement des populations restent vraies dans un sens comme dans l'autre. Il s'interroge sur les possibilités de traitement de ce dernier élément.

Monsieur PICHERY demande à Monsieur GUERITTE quel serait alors l'organisme qu'il solliciterait s'il n'a pas confiance en Santé Publique France. Il annonce d'ores et déjà qu'il peut en douter.

Monsieur GUERRITTE indique avoir fait un recensement citoyen car il se sait tout dans un village. Une étude a été faite par ses soins sur trois villages et relève qu'il y a un problème. Il en vient à une solution qui a été mise en place en Corse : ils ont fait appel à une société italienne. Il indique qu'on a le droit de prendre une société italienne pour faire une étude dans le Soulainois.

Monsieur PICHERY propose de ne faire appel qu'à des entités dont l'autorité est reconnue dans leur savoir-faire.

Une représentante des Citoyens du Coin ajoute que doit être mis en place un système de surveillance. Elle regrette pour autant que tout le monde ne soit pas aguerri sur le sujet. Est-ce qu'il ne serait pas judicieux d'avoir un bilan de comment l'exploitant surveille ce qu'il rejette, ce qui est mesuré et voir comment on peut améliorer et quelle surveillance est-il possible d'ajouter à ce qui se fait déjà.

Monsieur TORRES répond que l'ANDRA le fera avec grand plaisir, en précisant que cela fait partie de leurs missions, que c'est ce que l'ANDRA souhaite faire et qu'elle fait régulièrement à la CLi de Soulaines. Si la CLi demande une nouvelle présentation, l'ANDRA le fera sans difficulté aucune. Il insiste sur le fait que l'ANDRA saura répondre sur ce qui est fait pour surveiller les rejets, surveiller l'impact de leur activité sur l'environnement parce que c'est leur métier, des évaluations de l'impact sont faites sur des groupes de référence qu'on simule avec des comportements réalistes de gens qui vivent autour du Centre. En revanche, l'ANDRA n'est pas Santé Publique France ni l'ARS, et ne fait pas d'observations de la santé réelle des gens qui vivent autour des installations. Tout le reste sera fait avec plaisir, peut être à l'occasion d'une prochaine réunion, avec documentations et explications. En revanche, par rapport à la santé réelle, l'ANDRA ne pourra pas apporter les explications, l'Agence est comme tous les membres de cette commission, en attente d'une action en ce domaine.

Monsieur PICHERY précise avoir retenu deux points :

- La connaissance mondiale conduit à savoir qu'une exposition à la radioactivité peut accroître les risques de telle ou telle pathologie. Il faudrait que Santé Publique France nous éclaire sur les pathologies radio-induites, sur les renseignements dont on dispose dans le secteur, et nous fasse une proposition de ce qu'il faudrait mettre en place comme mesures et suivi sur ces pathologies radio-induites.
- Une seconde dimension sera à étudier et à isoler : le sentiment général de « ne pas être bien » même en l'absence de symptômes. La notion de perception d'un risque.

Il invite Santé Publique France à indiquer à la Commission à quoi pourrait correspondre un observatoire de la santé sur le territoire, de quelles informations la commission dispose et par quelles mesures il faudrait compléter les éléments déjà disponibles ?

Monsieur BARROY trouve dommage que les questions de mobilité chez les jeunes soient exclues.

Monsieur PICHERY précise que ce n'était pas sa volonté, d'exclure les jeunes. Il ajoute donc cette interrogation dans les éléments à faire remonter auprès de Santé Publique France. Est-il

possible de tracer les gens ayant séjournés sur le territoire ? Est-il possible de le faire avec le fichier national d'Assurance Maladie ?

Madame BERTHELOT souhaite préciser sur les pathologies radio-induites, qu'il ne faut pas rester que sur les cancers. Elle reprend ce qu'a dit Monsieur GUERITTE sur les maladies de la thyroïde en pensant qu'il y a une vraie interrogation dans le coin. Le problème est de ne pas être trop déterministe dans les causes puisqu'elles sont inconnues. Dans l'idée d'observatoire, il y a l'idée de regarder ce qu'il se passe et donc de rester ouvert sur les types de pathologies. Ensuite, on sait que tout radioélément n'induit pas les mêmes types de pathologies, et à titre d'exemple on peut s'intéresser aux différences entre Hiroshima, Fukushima et Tchernobyl. Le sujet est très pointu. Il n'y a pas LA radioactivité en général. Quelle radioactivité pour quelles conséquences ? L'observatoire est une piste sérieuse permettant de faire un diagnostic sanitaire du territoire. Au départ, quand les Citoyens du Coin ont pris contact avec l'INVS (Santé Publiques France), il nous semblait que cette piste était déjà réalisée. Les membres de l'association avaient l'idée que tout était tout le temps compté partout et que les registres de maladie ou de décès étaient tenus. Finalement, ils se sont rendu compte que les statistiques pour les hospitalisations et les maladies sont très fragiles. En effet, il n'y a pas d'études qui sont faites, il y a une comptabilité faite dans un objectif de remboursement de frais médicaux par une multiplicité de caisses, sur des lieux de soins divers et variés. Il n'y a donc pas à l'heure actuelle d'étude permanente de l'état de santé du territoire. Consciente que cela ne peut pas être fait sur tous les territoires, mais tous n'ont pas de centre de stockage de déchets nucléaires. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de financer cet observatoire de santé pour avoir une mesure de l'état sanitaire en étant ouvert sur les types de pathologies ? En cas d'observations d'anomalies, de particularités médicales comme le cancer des poumons chez l'homme, alors il sera intéressant de s'y intéresser. En revanche, elle souligne qu'il sera important de tenir compte du problème des faibles densités. Mais si l'étude du territoire se fait dans la durée, alors il sera possible d'étudier l'évolution des pathologies du territoire. Est-ce que le sentiment des habitants d'une dégradation de leur santé s'avère vérifiable ? Quant aux recherches de causes, elles ne pourront se faire que par le biais de recherches et d'interrogations précises et poussées. Elle note que les spécialistes de Santé Publique France ne sont eux même pas satisfaits de ce qu'ils ont fait. Ils ne referont plus ce type d'études, car les outils statistiques ont évolué d'abord, mais aussi car le protocole choisi pour la première étude a posé beaucoup de questions. Il n'est pas envisageable de refaire la même chose. L'idée d'un observatoire de la santé, associé à l'observatoire de l'environnement, sur un long terme pour constater les anomalies éventuelles de ce territoire, est à rechercher. Une fois mis en évidence les anomalies, il serait alors possible de faire des recherches de causes. Ce serait scientifiquement plus rigoureux. Alors, à qui fait-on confiance ? Personnellement, elle trouve que le partenariat conduit avec Santé Publique France était intéressant avec beaucoup de gens impliqués dans leurs missions, dans les limites de leur propre fonctionnement avec leur restructuration, le changement d'interlocuteur permanent etc. Elle indique aussi faire confiance à l'ACRO ou encore la CRIRADE. Il y a quand même des possibilités. Elle regrette pour avancer sur le sujet de ne pas avoir de propositions concrètes ce jour.

Monsieur GRENIER précise que l'ACRO réalise des mesures dans le domaine de l'environnement. La santé n'est pas son domaine, même si leur travail peut être concomitant. L'idée de CLi était de venir faire des prélèvements divers et variés avec pour objectif d'agglomérer au travers de différentes campagnes de prélèvements des connaissances de manière à pouvoir prendre un peu de recul. A intervalles réguliers il convenait d'investiguer l'environnement de manière à construire la propre information de la CLi d'une part, et d'autre

part, l'agglomération des données dans la durée permettra de laisser une forme de perspective et surtout de disposer de ces informations le jour où la CLi en aura besoin. Le principe est de raisonner en 3 dimensions : Une installation, un territoire et des habitants qui illustrent l'intérêt d'avoir des démarches cohérentes et suivies. Un autre point important dans la démarche et souligné dans les échanges, est la perception du risque. L'IRSN a travaillé sur cette question depuis 1977 et ils ont un baromètre sur la perception des risques (industriels, psychosociaux). Il serait intéressant d'avoir une présentation par l'IRSN sur ce travail et mesurer l'impact que cela influe sur la conduite des études dont discute la commission de suivi sanitaire aujourd'hui.

Monsieur GUERITTE manifeste son désaccord. L'ACRO permet de vérifier que l'ANDRA effectue correctement ses mesures. Il considère inutile de dépenser de l'argent pour les mesures environnementales dans le sens où l'ANDRA n'a aucun intérêt à ne pas faire correctement ses mesures puisqu'à tout moment il peut être contrôlé par les autorités de contrôle.

Monsieur TORRES l'invite simplement à considérer que l'ANDRA est honnête dans ce qu'elle fait.

Monsieur GUERITTE se moque complètement de la notion de perception du risque car il considère que l'ANDRA arrose largement les consciences pour qu'elles acceptent la poubelle nucléaire, donc les gens font confiance. Ce qu'il écrit et ce qu'il dit ce ne sont pas des conneries. C'est une réalité de terrain, issues de mesures et d'un recensement citoyens. Il faudrait faire ce recensement citoyen sur le territoire concerné. Quand il y a 1 à 3 cancers dans les maisons à Ville sur Terre, à Chaumesnil, à Fuligny, il y a un problème. Il indique ne pas connaître d'autres endroits en France où c'est comme cela. La situation dans le Soulainois est catastrophique et arrivent deux autres poubelles : est-ce que cela va multiplier par deux la situation actuelle ? Je pose simplement la question. Il y a un 2^{ème} Morvilliers ainsi qu'un FAVL qui arrive pour l'éternité. Contrairement à ce que certains racontent, il y aura encore des déchets dans 30 ans et plus. Il s'indigne que les élus ne s'opposent pas aux projets à venir.

Monsieur TORRES rappelle qu'il ne s'agit en rien du débat de la Commission de suivi sanitaire.

Monsieur LIEVRE souhaite ajouter que les jeunes partent pour des questions de travail ou d'études mais ce n'est pas par rapport à la présence du Centre de Stockage.

Monsieur PICHERY indique que Monsieur GUERITTE voulait surtout dire que si la commission veut suivre un échantillon en matière de santé, elle devra prendre en compte les questions de mobilité.

Madame BERTHELOT invite la commission à s'interroger sur le périmètre qui sera soumis au suivi. Elle se souvient de vifs débats dans la commission de suivi de l'étude sanitaire sur la question du périmètre, dans la mesure où il y a des logiques de territoire administratif et des logiques épidémiologiques etc. Si l'élargissement est trop important, il y a une perte de sens. La question du périmètre est compliquée.

Monsieur TORRES partage la mise en place d'un observatoire et s'il y a des événements qui sont mis en lumière, il sera important de conduire des études comportementales, voir de quoi

cela peut venir et quelles en sont les causes. Si la commission veut travailler sérieusement, il ne semble pas y avoir d'autres méthodes. Il s'interroge ensuite sur la méthode de collecter les données. Il précise que l'observatoire est une solution, et il pourrait être alimenté par les habitants, par les professionnels de santé etc... Les attentes exprimées et la méthodologie proposée se retrouvent dans l'étude « REVELA 13 » qu'il serait intéressant de partager avec les membres de la commission.

Madame BERTHELOT précise que si le territoire est trop large, les résultats peuvent être complètement différents et elle s'en méfie. Le périmètre ne sera pas évident à déterminer. Il ne faudra pas oublier les communes Haut-marnaises. La méthode de recensement par questionnaire lui semble la solution inévitable, étant entendu qu'il faudra assurer une sécurité par rapport au secret médical. A défaut, la collecte des données risque d'être tronquée et de fait l'analyse risque de l'être aussi. Il faut donc des tiers assermenté avec une protection des données collectées. Mais la Commission n'arrivera à rien si elle ne dispose pas d'informations issues d'enquêtes plus poussées sur qui, quand, comment, quel mode de vie, déménagement ... ? Dans la mesure où ces études coûtent cher, il est impératif d'y réfléchir.

Un représentant de l'association des Citoyens du Coin souhaite préciser que l'association ne souhaite pas qu'on lui démontre que les habitants sont plus malades sur le territoire. Mais si à la suite des investigations qui auront été entreprises, il était avéré que l'on soit plus malade, il ne sera pas question d'incriminer les travailleurs du nucléaire mais Le Nucléaire.

Monsieur TORRES l'invite au préalable de travailler sur les causes des maladies avant de dire que c'est la faute du nucléaire.

Le représentant de l'association des Citoyens du Coin poursuit avec un parallèle avec le monde agricole et leur utilisation des pesticides dont on sait maintenant, après 50 ans d'utilisation, qu'ils ont des effets sur la santé mais dont on commence seulement à mesurer les effets. On ne va pas les blâmer mais on va regarder tous ensemble pour arrêter d'utiliser les pesticides. Pour le nucléaire c'est exactement la même chose. Il remercie les gens qui travaillent dans le nucléaire et qui sont vigilants sur la sécurité. Mais s'il s'avère que malgré toutes les protections prises, les habitants sont plus malades, il conviendra d'arrêter.

Monsieur TORRES précise que lorsque les gens travaillent pour l'ANDRA il n'est pas question d'être pro ou anti-nucléaire, mais il est question de gérer les déchets qui existent.

Un représentant de l'association des Citoyens du Coin indique l'objectif de l'étude initiale était de faire un état des lieux mais qu'au regard du peu de population sur le territoire, l'étude a failli ne pas se faire alors que c'est pour ces mêmes raisons, la faible population, que le centre est sur ce territoire. Malgré les difficultés techniques se rapportant aux études conduites, il exprime vouloir continuer ce qui a été entrepris. Il est bien réel que c'est dans le temps et donc dans les années à venir que l'on risque d'avoir des soucis. Il se dit ravi de constater qu'aujourd'hui il n'y ait pas plus de problème de santé, même si il s'inquiète avec ce qui s'est passé à Sauvage Magny. Il y a eu une radioactivité naturelle dans l'eau, avec des mesures 5 fois supérieures, mais l'échantillon a été perdu et on ne sait toujours pas ce qui s'est passé. Je ne mets personne en cause.

Monsieur BARROY indique que l'échantillon n'a pas été perdu mais il a été intégralement été

utilisé pour le premier test. Il aurait certes fallu avoir un prélèvement plus important. Il précise qu'il y a eu de nombreuses circonstances malheureuses qui ont fait que la gestion de l'évènement a été catastrophique. Il rappelle que le taux actuel est un taux identique à ceux précédemment constatés.

Madame BERTHELOT précise la chronologie des éléments (prélèvement, analyses et résultats) en indiquant qu'au final personne ne sait ce qui s'est réellement passé.

Monsieur Torres n'a pas plus de certitudes.

Monsieur PICHERY rappelle en conclusions, une synthèse des principales attentes exprimées :

- Définir une méthode de travail, un périmètre (en différenciant un périmètre administratif d'un périmètre épidémiologique) et des indicateurs permettant de suivre la santé sur le territoire.
- Avoir une mesure efficace et indépendante de la situation sanitaire et environnementale autour des centres.
- Identifier les causalités des pathologies qui seraient mises en avant sur le territoire.
- Disposer d'informations de confiance, sans détournement possible pour des convictions particulières.
- Avoir une image réaliste de la situation du territoire sans être confronté à des problématiques de densité de population.
- Identifier les sources de recensement et leur mobilisation (questionnaire ? recensement citoyen ? Caisses d'assurance maladie ?).
- Assurer le secret professionnel des données qui pourront être exploitées.
- Ne plus être dans des études ponctuelles et isolées mais avoir une surveillance pérenne et indépendante du territoire. S'inscrire dans le temps et dans un suivi.
- Avoir une information continue du territoire, d'un point de vue sanitaire et environnemental, adapté à la bonne compréhension de tous.
- Partager une connaissance internationale des études faites et relatives aux pathologies en lien avec la radioactivité.
- Mise en place d'un observatoire de la santé : cela est mis en place sur d'autres territoires (exemple l'observatoire REVELA 13 – voir document joint) – méthode et sources à définir.
- Tenir compte de la mobilité des personnes (exemple les jeunes ayant grandi sur le territoire et partant ensuite)
- Identifier les spécialistes – organismes, de confiance, pouvant accompagner au mieux la commission dans la conduite de son action.
- Poursuivre les études environnementales conduites par la CLi et qui pourraient venir alimenter les questions de santé des populations.
- Confronter l'état avéré de la situation sanitaire avec le sentiment général d'une dégradation de la santé de la population – Prendre en compte la perception du risque
- Ne pas rester sur les pathologies radio induites mais élargir l'observation à toutes les pathologies.
- Ne pas arrêter la réflexion de la Commission aux considérations financières.

Le Président remercie les membres de la Commission pour leur participation. Il s'engage à faire remonter auprès des spécialistes de Santé publique France les attentes de la Commission. Une nouvelle réunion sera organisée avec, il l'espère, une proposition de Santé Publique France à partir des éléments retranscrits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h39.

Le, 06/03/2020,
Le Président de CLI
de Soulaines, Ph.
PICHERY

**VISIOCONFERENCE ANCCLI
ORGANISATION DES CLI FACE AU
COVID
01 OCTOBRE 2020**

**VISIOCONFERENCE ANCCLI
CLUB DES CHARGES DE MISSION
DE CLI
12 OCTOBRE 2020**

**VISIOCONFERENCE ANCCLI
ASSEMBLEE GENERALE
STATUAIRE
25 NOVEMBRE 2020**